

Fourniture et installation d'un système de vidéo protection

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Fourniture et pose d'un système de vidéo protection sur différents sites de la Ville de Maromme.

Mode de passation : **MARCHE DE TRAVAUX**

PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Offre de base obligatoire au présent marché.

Options :

Option n°1 – Caméra nomade supplémentaire

Option n°2 - Reprise des informations stockées sur le matériel installé au Centre technique municipal.

L'opérateur économique devra obligatoirement répondre à l'offre de base.

Variante : les variantes ne sont pas autorisées.

Délais d'exécution :

Réalisation des travaux en **3 semaines entre septembre et novembre 2015** (sans la période de préparation).

Les prix sont fermes, définitifs, non révisables et non actualisables.

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Modification de détail au dossier de consultation : La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard une semaine avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Date limite de remise des offres

➤ **Le 31 août 2015 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre pour : " *Fourniture et installation d'un système de vidéo protection* "

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Le 31 août 2015 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :**

<https://marchespublics.adm76.com>

(La copie de sauvegarde est fortement conseillée)

OBTENTION ET REMISE DU D.C.E.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2 téléchargeables gratuitement.

Documents contractuels :

- L'attestation sur l'honneur.
- Attestations URSSAF
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'Acte d'Engagement entièrement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.
- L'attestation de visite dûment complétée.
- Le plan d'implantation du matériel signé.
- Les trois documents annexes : matériel existant au Centre technique municipal, paraphés, signés.
- Un mémoire technique complet et détaillé (fiches techniques, mode et procédure d'exécution des travaux valant méthodologie, habilitations, agréments, moyens humains et matériels de l'entreprise, notice d'entretien, démarches environnementales, garanties).
- Le planning d'exécution des travaux.

Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé.
- Proposition d'un contrat de maintenance établi sur deux ans après une année d'utilisation, chiffré, détaillé sous la forme d'un devis, remise en annexe de l'acte d'engagement.
- Si possible, une liste de références où le matériel est déjà utilisé.

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

- candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles mentionnées ci-dessus.
- candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

JUGEMENT DES OFFRES :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

1° Mémoire technique détaillé : 60%

- Fiches techniques des produits proposés : 30 %
- Planning d'exécution : 10 %
- Formation sur site : 10 %
- Modalités d'assistance, ligne dédiée et accès à la hotline : 10 %

2° Prix : 30 %

3° Garantie : 10 %

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat).

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Renseignements :

D'ordre administratif : Secrétariat du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. GRESEL, Directeur du pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28

Mail : pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

M. PERNEL, Chef de service de la Police Municipale

Tél. 02 32 82 22 00 ou 06 34 54 48 65

Mail : remy.pernel@ville-maromme.fr

- Langue utilisée : Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

- Unité monétaire : Le marché sera conclu en €uros.

Date d'envoi du présent avis : le 02/07/ 2015